



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 8891

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le frein que constitue pour les jeunes femmes libérales de santé qui seraient prêtes à exercer en libéral l'insuffisance de protection sociale prévue en cas de maternité. La création d'un avantage supplémentaire maternité permettrait de remédier à cette situation et d'améliorer l'offre de soins en médecine générale sur l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de créer un avantage supplémentaire maternité pour les femmes libérales de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8891

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6194

Question retirée le : 28 juin 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)